

**DEPARTEMENT DE L'YONNE**

**CONSEIL GENERAL DE L'YONNE**

**Rapports du Président**

SEANCE DU 9 FEVRIER 2009  
9 heures 30



## SERIES RENEUVELABLES

### CANTONS DE LA SERIE RENEUVELABLE EN 2011

Auxerre-Est  
Auxerre-Nord  
Auxerre-Sud  
Avallon  
Bléneau  
Cerisiers  
Chablis  
Coulanges-la-Vineuse  
Courson-les-Carières  
Flogny-La Chapelle  
Ligny-le-Château  
L'Isle-sur-Serein  
Pont-sur-Yonne  
Quarré-les-Tombes  
Saint-Florentin  
Seignelay  
Sens-Sud-Est  
Sens-Nord-Est  
Sergines  
Vermenton  
Vézelay  
Villeneuve sur Yonne

### CANTONS DE LA SERIE RENEUVELABLE EN 2014

Aillant-sur-Tholon  
Ancy-le-Franc  
Auxerre-Nord-Ouest  
Auxerre-Sud-Ouest  
Brienon-sur-Armançon  
Charny  
Chéroy  
Coulanges-sur-Yonne  
Cruzy-le-Château  
Guillon  
Joigny  
Migennes  
Noyers-sur-Serein  
Saint-Fargeau  
Saint-Julien-du-Sault  
Saint-Sauveur  
Sens-Ouest  
Tonnerre  
Toucy  
Villeneuve-L'Archevêque

## MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

### *Arrondissement d'Auxerre –*

#### **Cantons de :**

- Aillant-sur-Tholon	M.LEMAIRE William
- Auxerre-Est	M. FRANCHIS Serge
- Auxerre-Nord	M. BIDEAU Robert
- Auxerre-Nord-Ouest	Mme LE CORRE Mireille
- Auxerre-Sud	Mme HADRBOLEC Monique
- Auxerre-Sud-Ouest	M. PARIS Guy
- Bléneau	M. DROUHIN Alain
- Brienon-sur-Armançon	M. CARRA Jean-Claude
- Chablis	M. GENDRAUD Patrick
- Charny	M. COURTOIS Michel
- Coulanges-la-Vineuse	M. LOURY Jean-Noël
- Coulanges-sur-Yonne	M. BRAMOULLE Maurice
- Courson-les-Carrières	M. DENOS Jean-Claude
- Joigny	M. ORTEGA Julien
- Ligny-le-Châtel	M. ARNOUITS Gérard
- Migennes	M. BOUCHER François
- Saint-Fargeau	M. BORDIER Pierre
- Saint-Florentin	Mme MAGNE Eliane
- Saint-Sauveur	M. MASSE Jean
- Seignelay	M. DELAGNEAU Jean-Michel
- Toucy	M. BOURGEOIS Pascal
- Vermenton	M. ROLLAND Jean-Marie

### *Arrondissement d'Avallon –*

#### **Cantons de :**

- Ancy-le-Franc	M. HENRY Alain
- Avallon	Mme HUBERDEAU Isabelle
- Cruzoy-le-Châtel	M. BOUILHAC Jean
- Flogny-La Chapelle	Mme CAPITAIN Marie-Laure
- Guillon	M. JOST Jean-Marie
- L'Isle-sur-Serein	M. LEMAIRE Jean-Claude
- Noyers-sur-Serein	M. PELLERIN Michel
- Quarré-les-Tombes	M. HUDRY Dominique
- Tonnerre	M. PIANON Maurice
- Vézelay	M. VILLIERS André

### *Arrondissement de Sens –*

#### **Cantons de :**

- Cerisiers	M. MARCHAND Jean
- Chéroy	M. LEMOYNE Jean-Baptiste
- Pont-sur-Yonne	M.
- Saint-Julien-du-Sault	M. BOURRAS Guy
- Sens-Nord-Est	M. GERVIER Bruno
- Sens-Sud-Est	M. LADRANGE Alain
- Sens-Ouest	M. SERRE Philippe
- Sergines	M. LEROY Jean-Claude
- Villeneuve-l'Archevêque	M. PINGAL Jean
- Villeneuve-sur-Yonne	M. DAUPHIN Jean-Luc

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

*Président :*

Jean-Marie ROLLAND

*Vice-Présidents :*

Jean-Luc DAUPHIN  
Maurice PIANON  
Pierre BORDIER  
Serge FRANCHIS  
Philippe SERRE  
Patrick GENDRAUD  
François BOUCHER  
Jean-Noël LOURY  
Robert BIDEAU  
Maurice BRAMOULLE  
Julien ORTEGA  
Jean-Claude LEROY

*Secrétaires :*

Eliane MAGNE  
Jean-Claude LEMAIRE  
Michel PELLERIN  
Gérard ARNOUITS  
Alain HENRY

*Membres :*

M. Jean-Pierre BOUILHAC  
M. Pascal BOURGEOIS  
M. Guy BOURRAS  
Mme Marie-Laure CAPITAIN  
M. Jean-Claude CARRA  
M. Michel COURTOIS  
M. Jean-Michel DELAGNEAU  
M. Jean-Claude DENOS  
M. Alain DROUHIN  
M. Bruno GERVIER  
Mme Monique HADRBOLEC  
Mme Isabelle HUBERDEAU  
M. Dominique HUDRY  
M. Jean-Marie JOST  
M. Alain LADRANGE  
Mme Mireille LE CORRE  
M. William LEMAIRE  
M. Jean-Baptiste LEMOYNE  
M. Jean MARCHAND  
M. Jean MASSE  
M. Guy PARIS  
M. Jean PINGAL  
M. André VILLIERS

## COMMISSIONS THEMATIQUES DU CONSEIL GENERAL

### 1<sup>ère</sup> commission :

#### Economie, Emploi, Tourisme et Relations Internationales (10 membres)

**Président**  
***Vice-Président***  
***Vice-Président***  
Secrétaire  
Membres

**BOURRAS Guy**  
***LEMAIRE Jean-Claude***  
***BOUCHER François***  
LEMOYNE Jean-Baptiste  
FRANCHIS Serge  
LEROY Jean-Claude  
PIANON Maurice  
ORTEGA Julien  
LADRANGE Alain  
LE CORRE Mireille

### 2<sup>ème</sup> commission :

#### Equipement, Logements, Travaux, (7 membres)

**Président**  
***Vice-Président***  
Secrétaire  
Membres

**PINGAL Jean**  
***LOURY Jean-Noël***  
HENRY Alain  
DROUHIN Alain  
MARCHAND Jean  
DENOS Jean-Claude

### 3<sup>ème</sup> commission :

#### Agriculture, Aménagement rural, Aides aux communes (subventions pour les bâtiments communaux) (5 membres)

**Président**  
***Vice-Président***  
***Vice-Président***  
Secrétaire  
Membres

**JOST Jean-Marie**  
***ARNOUITS Gérard (Agriculture)***  
***CAPITAIN Marie (Aides aux communes)***  
BOUILHAC Jean-Pierre  
VILLIERS André

### 4<sup>ème</sup> commission :

#### Solidarité départementale, R.M.I. (7 membres)

**Président**  
***Vice-Président***  
Secrétaire  
Membres

**BRAMOULLE Maurice**  
***BIDEAU Robert***  
HADRBOLEC Monique  
MAGNE Eliane  
HUDRY Dominique  
CARRA Jean-Claude  
PARIS Guy

### 5<sup>ème</sup> commission :

#### Affaires culturelles, Jeunesse, Education, Sport (7 membres)

**Président**  
***Vice-Président***  
***Vice-Président***  
Secrétaire  
Membres

**GENDRAUD Patrick**  
***PELLERIN Michel (Affaires culturelles)***  
***BOURGEOIS Pascal (Sport, jeunesse)***  
GERVIER Bruno  
SERRE Philippe  
BORDIER Pierre

### 6<sup>ème</sup> commission :

#### Environnement et Développement des énergies renouvelables (5 membres)

**Président**  
***Vice-Président***  
Secrétaire  
Membres

**COURTOIS Michel**  
***DELAGNEAU Jean-Michel***  
MASSE Jean  
LEMAIRE William  
DAUPHIN Jean-Luc

**RAPPORTS**

présentés par  
M. Jean-Marie ROLLAND  
Président du Conseil Général  
de l'Yonne  
Député de l'Yonne

**Séance du 9 février 2009**

RAPPORTS SOUMIS  
AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL GENERAL

J'ai l'honneur de vous présenter mes rapports, en exécution des dispositions de l'article 42 de la loi du 2 mars 1982, sur les différentes questions qui seront soumises à vos délibérations au cours de la séance du 9 février 2009.

Le Président du Conseil Général,

Jean-Marie ROLLAND  
Député de l'Yonne.

**SOMMAIRE DU CONSEIL GENERAL DU 9 FEVRIER 2009**

N° pol	POLITIQUE	SOUS POLITIQUE	Programmes	Pages	RAPPORTEUR	Décision du C.G.
			PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE DEPARTEMENTAL	<b>9</b>	M. PIANON	
V	<b>Action sociale</b>		Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la protection de l'enfance	<b>17</b>		
10	<b>Moyens généraux</b>	Ressources humaines	Effectifs- Ratios	<b>18</b>	J.L. DAUPHIN	
			D.M. 1 de l'exercice 2009	<b>23</b>	J.C. LEROY	

## PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE DEPARTEMENTAL

La sévère crise financière qui a frappé l'ensemble du système bancaire s'est transformée en crise économique qui touche tous les pays. Cela a nécessité que l'Etat agisse vite et fort, avec toute l'Europe, pour éviter la paralysie puis la faillite du système financier.

Le gouvernement a décidé d'un soutien fort à l'activité et à l'emploi en relançant l'investissement pour soutenir l'activité d'aujourd'hui tout en préparant la compétitivité de demain. Les collectivités locales sont conviées de joindre leurs efforts pour atteindre cet objectif.

### I – PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE NATIONAL

Outre la création du Fonds stratégique d'investissement, le plan de relance qui vient s'ajouter aux mesures engagées dès le début de la crise a comme principaux objectifs de :

- préparer la sortie de crise
- stimuler l'activité et soutenir les emplois des Français
- investir dans l'avenir pour créer de l'activité aujourd'hui et renforcer notre compétitivité de demain
- restaurer la confiance dans le système bancaire
- renforcer la solidarité nationale qui doit jouer à plein en temps de crise

Seul le soutien à l'investissement est en mesure d'accroître l'activité, d'apporter de la valeur ajoutée, là où une relance de la consommation se perdrait en grande partie dans les importations.

Le plan doit donc permettre des effets immédiats et créer les conditions d'une relance rapide et durable, dans les domaines suivants :

- soutien aux investissements des grandes entreprises publiques,
- augmentation des investissements directs de l'Etat,
- soutien de l'Etat à l'investissement des collectivités locales
- soutien au secteur du logement
- soutien à l'industrie automobile
- accélération du remboursement par l'Etat de 11,5 Milliards d'euros dûs au titre des crédits d'impôts, recherche, TVA.....

Au total ce sont environ 65 Mds € qui sont injectés dans l'économie :

- **50 Mds €** de moyens nouveaux, apportés par l'Etat, sont injectés dans l'économie sous forme de baisse de prélèvements obligatoires et de dépenses supplémentaires ;
- **15 Mds €** résultent de l'évolution spontanée des recettes et des dépenses, qui joue un « rôle d'amortisseur » en période de crise.

Sur les **50 Mds €** de moyens nouveaux, **45% sont consacrés à l'activité économique et à l'emploi, 20% à l'investissement public et 35% à la solidarité et au logement**, c'est-à-dire directement aux ménages.

Le plan de relance comporte une série de mesures très ambitieuses en faveur du soutien à l'emploi :

- toutes les nouvelles embauches que les entreprises de moins de 10 salariés réaliseront en 2010 seront aidées pour 2009 à hauteur de l'intégralité des charges patronales au niveau du SMIC
- une dotation supplémentaire de 700 Millions d'Euros, destinée à financer les nouvelles politiques actives de l'emploi.

A ces deux mesures, s'ajoute une prime exceptionnelle de 200 euros pour les bénéficiaires du RSA versée au 1<sup>er</sup> semestre.

Notre Assemblée est réunie pour examiner les mesures de soutien aux investissements que nous serions amenés à décider.

## **II – SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES**

Un projet de loi pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés et un projet de loi de finances rectificative ont été présentés au Parlement pour décliner les propositions du Plan de Relance.

Pour soutenir les investissements des collectivités locales, la mesure retenue consiste dans le versement anticipé du Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

### **A – Mécanisme**

Le Fonds de Compensation de la TVA est versé aux départements deux ans après la réalisation des investissements compte-tenu de la date de production des comptes des collectivités.

Les collectivités qui participeront à l'effort de relance, en investissant symboliquement davantage en 2009 par rapport aux années précédentes, (en clair 1 euro de plus) percevront dès 2009, le FCTVA correspondant aux investissements de 2008 (en plus bien sûr de celui versé au titre des investissements de 2007). Elles recevront ***donc l'équivalent de deux FCTVA pendant l'année 2009.***

Pour bénéficier de cette mesure, la collectivité doit s'engager à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 et le traduire dans son budget 2009.

L'effort d'investissement ne porte pas seulement sur les dépenses éligibles au FCTVA mais également sur les dépenses d'investissement pour les tiers (comme essentiellement l'aide aux communes).

L'augmentation attendue s'analysera à partir de la moyenne des dépenses d'investissements inscrits dans les comptes des années 2005-2006-2007 des collectivités.

Au vu du compte administratif 2009, deux situations sont possibles :

**- la collectivité a tenu son engagement, elle a augmenté ses investissements en 2009 :**

la collectivité percevra désormais le FCTVA avec un an de décalage au lieu de deux.

**- la collectivité n'a pas pu tenir son engagement :**

le dispositif antérieur continue de s'appliquer, la collectivité percevra à nouveau le FCTVA avec un décalage de deux ans : comme elle aura perçu en 2009 le FCTVA qui aurait dû lui être versé en 2010, elle ne percevra aucune recette au titre du FCTVA en 2010.

En 2011, elle touchera le FCTVA dû au titre de 2009.

L'engagement de la collectivité se manifeste par deux actes cumulatifs :

1 – délibération de l'Assemblée départementale sur l'engagement à investir davantage en 2009 par rapport à la moyenne des années de référence.

2 – signature d'une convention avec le Préfet avant le 1<sup>er</sup> avril 2009 pour manifester cet engagement.

**B – Mise en œuvre départementale du plan de relance économique.**

Avant de vous présenter un programme complémentaire 2009 d'investissements, il convient de porter à votre connaissance les éléments chiffrés nécessaires à la prise de décision :

- moyenne d'investissement 2005 - 2006 - 2007

* Dépenses d'équipement brut :	43 900 351,98 €
* Subventions d'équipement versées	<u>30 903 825,60 €</u>
<b>Total :</b>	<b>74 804 177,58 €</b>

- Dépenses d'investissement inscrites au BP 2009 :

* Dépenses d'équipement brut :	39 293 183,00 €
* Subventions d'équipement versées :	<u>36 705 915,05 €</u>
<b>Total :</b>	<b>75 999 098,05 €</b>

- Montant du FCTVA (2007) inscrit au BP2009 :

5 844 227,00 €

- Montant du FCTVA (2008), à percevoir éventuellement en 2009, si engagement de la collectivité arrondi à :

6 000 000,00 €

Ainsi, si notre collectivité prend l'engagement de réaliser en 2009 un montant de dépenses d'investissements supérieur à la moyenne réalisée calculée à partir des comptes du Département pour les années 2005 - 2006 - 2007, donc supérieur à 74 804 177,58 €, le Conseil Général de l'Yonne percevra une recette en 2009 de 6 000 000 €.

Je vous propose que le Conseil Général de l'Yonne apporte sa contribution en soutenant l'effort collectif de soutien à l'investissement.

Le Conseil Général de l'Yonne percevant une recette de 6 000 000 € provenant du FCTVA, je vous propose de profiter de cette ressource supplémentaire 2009 pour accélérer les programmes de travaux suivants :

### **1 – Schéma départemental haut débit – très haut débit**

Je vous propose que le Conseil Général de l'Yonne accélère l'aménagement numérique de son territoire.

Deux actions pourraient être entreprises :

a - Mise en place d'un programme ambitieux pour assurer le raccordement à Internet de tous les icaunais à 2 M bits/s, en complément de la politique conduite par l'assemblée départementale d'accompagnement des communautés de communes pour s'équiper en WI - FI et du programme de réseau régional utilisant la technologie WIMAX.

Une somme de 1 200 000 € pourrait être consacrée à la réalisation de cette opération.

b - Labellisation de « zones d'activités numériques » desservies par le très haut débit.

La construction d'un réseau Très Haut Débit nécessite la réalisation d'une étude. S'agissant d'une étude, le montant du crédit nécessaire ne peut être intégré au plan de relance, un rapport détaillé sera prochainement soumis à votre délibération.

### **2 – Aides à l'emploi**

#### **a) – Aide à la mobilité professionnelle**

Je vous propose de porter à 400 000 € le montant de l'enveloppe de l'aide à la mobilité professionnelle, afin de pouvoir répondre dans les meilleurs délais aux demandes d'aides qui pourraient nous être présentées.

#### **b) – Emplois aidés**

Dans le cadre de la politique d'insertion dans l'activité professionnelle, je vous propose d'apporter notre soutien à la création de 365 emplois aidés dans le Département, en privilégiant les emplois créés par les collectivités dans les domaines de l'aide à la personne, du tourisme, de l'environnement. Une somme de 100 000 € pourrait être réservée pour cette action.

### **c) - Yonne Active Création**

Notre assemblée apporte chaque année son soutien à Yonne Active Création en alimentant le fonds d'aide pour l'octroi de prêts pour la création et la reprise des très petites entreprises. Je vous propose d'abonder ce fonds à hauteur de 100 000 €.

#### **3 – Aménagement et construction de pistes cyclables**

L'itinéraire concerné est le tronçon Merry-sur-Yonne – Coulanges-sur-Yonne, soit 12,25 kms. Le coût estimé en valeur août 2008 s'élève à 1 250 000 €. Une somme de 850 000 € pourrait être réservée pour 2009 pour la réalisation d'une première tranche de cette opération, qui permet d'accélérer le développement touristique et économique de notre Département.

#### **4 – Construction du gymnase de Guillon**

Le coût des travaux est estimé à 1 403 807,85 € (TTC). Une somme de 800 000 € pourrait être affectée à cette opération.

#### **5 – Collège « Abel Minard » de Tonnerre**

Le coût des travaux ressort à 9 353 400,40 € TTC (dont 2 770 435,03 € affectés au gros œuvre). Il est possible d'envisager en 2009 la réalisation de 40 % du gros œuvre. Une somme de 1 135 000 € pourrait donc être consacrée à la réalisation du gros œuvre.

#### **6 – Volet fluvial du CPER**

VNF solliciterait le Conseil Général de l'Yonne pour une dépense supplémentaire 2009 de 400 000 € correspondant aux crédits 2010 inscrits au CPER. Je vous propose de réserver une même somme au titre du programme de relance sous réserve toutefois que la Région de Bourgogne apporte également son soutien à la réalisation de cette opération.

#### **7 – Chantiers d'insertion**

Le Conseil Général de l'Yonne dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion prévoit chaque année la mise en place de chantiers d'insertion temporaires destinés à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés dont les bénéficiaires du RMI.

Le budget alloué chaque année permet la mise en place coordonnée avec l'Etat de 3 chantiers temporaires pour financer les postes des encadrants techniques.

Dans la perspective du plan de relance départemental en 2009, des besoins recensés sur les territoires, l'action du Conseil Général de l'Yonne pourrait s'inscrire dans le soutien de projets portés par l'intercommunalité dans le secteur de l'environnement et de la rénovation du patrimoine local.

Un appel à projet pourrait ainsi être diffusé auprès des communautés de communes comme porteurs de projets prioritaires afin de prévoir la mise en place de cinq chantiers d'insertion temporaires sur l'année 2009.

Si cinq communautés de communes sont concernées par cette initiation, une enveloppe de 100 000 € pourrait leur être affectée.

## **8 – Aide aux communes**

Je vous propose d'abonder les lignes budgétaires grandes consommatrices de crédit de l'aide aux communes apportée par le Conseil Général de l'Yonne, à hauteur de 1 000 000 €, étant précisé que 200 000 € seraient consacrés au financement de petites opérations inférieures à 20 000 € sollicitées par les collectivités.

## **9 – Simplification des procédures pour accélérer les investissements**

Deux décrets du 19 décembre 2008 ont modifié certaines dispositions du Code des Marchés Publics (CMP), afin d'assouplir les règles de passation et faciliter ainsi l'investissement local.

Je vous propose de prendre en compte dans les marchés publics locaux l'ensemble de ces dispositions.

Les principales modifications sont les suivantes :

### Principaux changements :

- 1 - porter de 4 000 € à 20 000 € HT le seuil en dessous duquel les pouvoirs adjudicateurs sont exemptés des règles de publicité préalable et de mise en concurrence.
- 2 - porter à 5 150 000 € HT le seuil en dessous duquel les marchés de **travaux** peuvent être passés selon une procédure adaptée.
- 3 - supprimer le système de la double enveloppe (pour A O. ouverts).
- 4 - rendre obligatoire la clause de révision des prix pour tous les marchés dont l'exécution est supérieure à 3 mois,
- 5 - déroger à l'article 87 du CMP relatif au régime de l'avance obligatoire, à partir de 20 000 € HT.
- 6 - réduire, par étapes, les délais de paiement des marchés des collectivités territoriales passant de 45 à 30 jours.
  - 40 jours dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (dont 13 jours pour le payeur)
  - 35 jours à compter du 1 janvier 2010 → 30 juin 2010 (dont 12 jours pour le payeur).
  - 30 jours à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (dont 10 jours pour le payeur).

L'adoption de ces modifications entraîne l'abrogation des règles arrêtées par notre assemblée le 9 avril 2004 et 31 janvier 2005.

## 10 – Introduction dans les marchés publics du Conseil Général de l'Yonne de clauses environnementales et sociales.

A l'occasion de la mise en place de nouvelles mesures applicables aux marchés publics du Département de l'Yonne, je vous propose d'introduire dans les cahiers des charges élaborées par les services, des clauses environnementales et sociales.

\* \*

\*

Le financement de l'ensemble des actions décrites ci-dessus serait le suivant :

### - Financement provenant de l'avance de versement du FCTVA

1 - Schéma départemental haut débit .....	1 200 000
2 - Aide à la mobilité professionnelle.....	100 000
3 - Aménagement de pistes cyclables.....	850 000
4 - Gymnase de Guillon .....	800 000
5 - Collège de Tonnerre .....	1 135 000
6 - Volet fluvial .....	400 000
7 - Aide aux communes .....	1 000 000
8 - Dépenses imprévues (investissement) .....	515 000
Total .....	6 000 000

### - Financement par redéploiement des crédits affectés à l'opération « Musique et Cinéma » au B.P. 2009 :

1 - Aide à la mobilité professionnelle.....	250 000
2 - Emplois aidés .....	100 000
3 - Yonne Active Création .....	100 000
4 - Chantiers d'insertion .....	100 000
Total .....	550 000

Il n'est pas prévu que la convention à signer avec le Préfet comporte une liste d'opérations précises mais indique seulement que le Conseil Général de l'Yonne prend l'engagement de réaliser en 2009 un volume de crédits supérieurs à la moyenne des crédits d'investissement 2005-2006-2007.

Aussi, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer la convention avec M. le Préfet de l'Yonne, manifestant notre engagement à réaliser cet objectif.

Le Président du Conseil Général,

Jean-Marie ROLLAND  
Député de l'Yonne

## ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

-----

Séance du 9 février 2009

-----

<b>RAPPORT</b>
----------------

### **CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

La Chambre Régionale des Comptes m'a fait parvenir son rapport sur la protection de l'enfance.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de la communication de ce document qui vous a été adressé.

Le Président du Conseil Général de l'Yonne,

Jean-Marie ROLLAND  
Député de l'Yonne

# ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

-----

Séance du 9 février 2009

-----

## MOYENS GENERAUX

### RESSOURCES HUMAINES

#### **1 Régularisation au tableau des effectifs**

##### **DGA Solidarité Départementale Sous direction Enfance Famille**

Transfert d'1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe (catégorie C) de la Sous-direction de l'Insertion à la SDEF - Cellule assistante familiale.

##### **DGSA Sous Direction de la Logistique et des Bâtiments**

Suppression d'1 poste d'adjoint technique de 2ème classe (catégorie C).

#### **2 Création de poste dans le cadre du droit d'option**

##### **DGA Solidarité Départementale Sous direction de l'Insertion**

Création d'1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe (catégorie C) suite à exercice du droit d'option (transfert DASS).

#### **3 Transformation de poste**

##### **Maison départementale des personnes handicapées**

Création d'1 poste d'ergothérapeute et suppression d'un poste d'infirmière

#### **II Tarif des vacances d'Attaché Principal**

De fixer les tarifs des vacances d'Attaché Principal dont les services seraient sollicités par le Conseil Général de l'Yonne comme suit :

- Tarif horaire brut : 23,72 € (base indice majoré 590)

#### **III Ratios promus / promouvables 2009 – 2011**

Dans ses nouvelles dispositions, la loi n° 2007-209 du 17 février 2007, dans son article 35, a modifié l'article 49 de la loi du n° 84-83 du 26 janvier 1984 dans le domaine des

avancements de grades, en stipulant que le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois de catégories A, B ou C pouvant être promu à un grade d'avancement est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires pouvant être promus.

Depuis 2007, il appartient à l'Assemblée Délibérante, après avis du Comité Technique Paritaire, de fixer ces taux.

Lors de sa séance du 23 janvier dernier, le comité technique paritaire a donné un avis favorable à l'unanimité aux principes suivants en matière d'avancement de grade et de promotion interne :

- Instituer des ratios pluriannuels d'avancement de grade pour la période 2009-2011,
- Répondre aux besoins de la collectivité,
- Apporter la plus forte transparence possible pour les agents,
- Prendre en considération les possibilités financières de la collectivité,
- Pérenniser le système d'avancement (tenter d'équilibrer en nombre les promotions sur plusieurs années),
- Chercher un équilibre entre les différentes filières qui tiennent compte :
  - de l'accroissement des effectifs de la collectivité,
  - des situations particulières de certains cadres d'emplois,
- Ne pas établir une correspondance systématique entre possibilité et effectivité des avancements et promotions,
- Rechercher une adéquation entre grade d'avancement ou de promotion et fonctions exercées,

Le Comité Technique Paritaire du Conseil Général a par ailleurs émis un avis favorable sur la base des propositions de taux de promotions suivants :

Type	Grade de promotion	Nombre agents remplissant les conditions en 2009	Taux de promotion 2009/2010/2011	Postes ouverts à l'avancement en 2009
<b>Filière administrative</b>				
AV	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe après examen professionnel	0	100%	0
AV	Adjoint administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	13	56%	8
AV	Adjoint administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	11	56%	7
AV	Rédacteur principal	40	25%	10
AV	Rédacteur chef au choix	15	25%	4
	Rédacteur chef après examen professionnel	6	100%	6
AV	Attaché principal au choix	4	25%	1
AV	Attaché principal après examen professionnel	1	100%	1
AV	Directeur	1	25 %	1
<b>Filière technique</b>				
AV	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe après examen professionnel	0	100%	0
AV	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	74	25%	19
AV	Adjoint technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	25%	1
AV	Agent de maîtrise principal	13	50%	7
AV	Contrôleur de travaux principal après examen	0	100 %	0

Type	Grade de promotion	Nombre agents remplissant les conditions en 2009	Taux de promotion 2009/2010/2011	Postes ouverts à l'avancement en 2009
	professionnel			
AV	Contrôleur de travaux chef	1	25%	1
AV	Technicien supérieur principal	5	25%	2
AV	Technicien supérieur chef après examen professionnel	0	100 %	0
AV	Ingénieur principal	4	25%	1
AV	Ingénieur en chef de classe normale au choix	2	25%	1
AV	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle au choix	0	25%	0
<b>Filière médico-sociale</b>				
<b>Secteur médico-social</b>				
AV	Infirmière de classe supérieure	2	25%	1
AV	Puéricultrice de classe supérieure	0	25 %	0
AV	Puéricultrice Cadre supérieur de santé	0	25 %	0
AV	Psychologue hors classe	0	25 %	0
AV	Sage-femme de classe supérieure	0	25 %	0
AV	Sage-femme de classe exceptionnelle	0	25 %	0
AV	Médecin de 1 <sup>ère</sup> classe	0	25 %	0
AV	Médecin hors classe	0	25 %	0
<b>Secteur social</b>				
AV	Assistant socio-éducatif Principal	31	40%	13
AV	Educateur principal de jeunes enfants	0	25 %	0
<b>Secteur médico-technique</b>				
AV	Assistant médico-technique de classe supérieure	0	25 %	0
AV	Véter/Biolog/Pharm. 1 <sup>ère</sup> classe	0	25 %	0
AV	Véter/Biolog/Pharm. hors classe	0	25 %	0
AV	Véter/Biolog/Pharm. de classe exceptionnelle	0	25 %	0
<b>Filière culturelle</b>				
AV	Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe après examen professionnel	0	100 %	0
AV	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	56 %	0
AV	Adjoint du Patrimoine Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	56%	1
AV	Assistant de Conservation PAT et BIB 1 <sup>ère</sup> classe	0	25 %	0
AV	Assistant de Conservation PAT et BIB hors classe	0	25 %	0
AV	Assistant Qualifié de Conservation PAT et BIB de 1 <sup>ère</sup> classe	0	25%	0
AV	Assistant Qualifié de Conservation PAT et BIB hors classe	0	25%	0
AV	Conservateur du Patrimoine en Chef	1	25 %	1
AV	Conservateur des Bibliothèques de 1 <sup>ère</sup> classe	0	25 %	0
AV	Conservateur des Bibliothèques en chef	0	25 %	0
<b>Filière animation</b>				
AV	Animateur principal	0	25 %	0
AV	Animateur chef	0	25 %	0
<b>Filière technique des établissements d'enseignement</b>				
AV	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe des Ets d'Ens.	104	25%	26

Type	Grade de promotion	Nombre agents remplissant les conditions en 2009	Taux de promotion 2009/2010/2011	Postes ouverts à l'avancement en 2009
Rect échelle 4	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe des Ets d'Ens.	6		6
AV	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe des Ets d'Ens.	5	56 %	3
AV	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe des Ets d'Ens.	10	56 %	6

**Je vous propose d'adopter les taux de promotion d'avancement suite à l'avis favorable du CTP du 23 janvier 2009 pour les trois années 2009 – 2011.**

#### **IV Transformations de postes au titre des promotions internes et des avancements**

*Filière administrative :*

- Avancements :
  - huit adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe
  - sept adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe
  - dix rédacteurs principaux
  - dix rédacteurs chefs (quatre au choix et six après examen professionnel)
  - deux attachés principaux (un au choix et un après examen professionnel)
  - un directeur
- Promotions internes :
  - deux rédacteurs (un au choix, un après examen professionnel)
  - deux attachés (fonctionnaires de catégorie B de la filière administrative)
  - un attaché (conseiller socio-éducatif)

*Filière technique :*

- Avancements :
  - dix-neuf adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe
  - un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - sept agents de maîtrise principaux
  - un contrôleur de travaux chef
  - deux techniciens supérieurs principaux
  - un ingénieur principal
  - un ingénieur en chef de classe normale
- Promotions internes :
  - dix agents de maîtrise au choix
  - quatre contrôleurs de travaux au choix
  - un ingénieur

*Filière technique des établissements d'enseignement :*

- Avancements :

- 26 adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement au choix
- 6 adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement au titre du reclassement
- trois adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement
- six adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement

*Filière médico-sociale :*

- Avancements :
  - une infirmière de classe supérieure
  - treize assistants socio-éducatifs principaux
- Promotion interne :
  - un conseiller socio-éducatif

*Filière culturelle :*

- Avancements :
  - un adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - un conservateur du patrimoine en chef
- Promotions internes :
  - un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe
  - un attaché de conservation du patrimoine
  - un conservateur du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe
  - un conservateur des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe

Ces transformations entraîneront l'annulation concomitante des postes sur lesquels les agents promus se trouvaient précédemment nommés.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur ces différentes propositions relevant de la politique « Moyens généraux », sous-politique « Dépenses de personnel ».

Le Président du Conseil Général,

Jean-Marie ROLLAND  
Député de l'Yonne

## CONSEIL GENERAL DE L'YONNE

-----

Décision Modificative n°1 de l'exercice 2009  
Séance du 9 février 2009  
Plan de relance économique

-----

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les inscriptions de crédit à la décision modificative n°1 résultant du plan de relance économique départemental.

### **I - POLITIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU CADRE DE VIE**

#### **Sous politique les voies de communication**

##### Programme Véloroutes

Je vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 850 000 € pour la réalisation d'une première tranche du tronçon Merry-sur-Yonne – Coulanges-sur-Yonne.

##### Programme Travaux de rescindement d'immeubles

Je vous propose de voter une autorisation de programme et un crédit de paiement de 50 000 € au titre de ce programme.

##### Programme Ouvrage d'art

Je vous propose de voter une autorisation de programme et un crédit de paiement de 50 000 € au titre de ce programme.

#### **Sous politique Voies navigables**

Je vous propose de voter une autorisation de programme et un crédit de paiement de 400 000 € au titre du volet fluvial du CPER, sous réserve que la Région de Bourgogne apporte également son soutien à la réalisation de cette opération.

#### **Sous politique Infrastructures**

##### Programme de construction de gymnases dans les cantons sans collège

Je vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 800 000 € en au titre de ce programme afin de financer la construction du gymnase de Guillon.

## **II - POLITIQUE ENVIRONNEMENT**

### **Sous politique Gestion de l'eau**

#### Programme adduction d'eau

Je vous propose de voter une autorisation de programme et un crédit de paiement de 200 000 € au titre de ce programme. Cette inscription portera à 1 950 000 € notre soutien apporté aux collectivités pour ce programme.

## **II - POLITIQUE INTERVENTIONS ECONOMIQUES**

### **Sous politique Technologies et l'information et de la communication**

Je vous propose de voter une autorisation de programme et un crédit de paiement de 1 200 000 € pour la mise en place d'un programme ambitieux pour assurer le raccordement à Internet des tous les icaunais à 2 M bits/s, en complément de la politique conduite par l'assemblée départementale d'accompagnement des communautés de communes pour s'équiper en WI - FI et du programme de réseau régional utilisant la technologie WIMAX.

### **Sous politique Entreprise**

#### Programme Aide à la mobilité professionnelle

Je vous propose d'inscrire une somme de 350 000 € au titre de ce programme afin de porter à 400 000 € le montant de l'enveloppe de l'aide à la mobilité professionnelle, afin de pouvoir répondre dans les meilleurs délais aux demandes d'aides qui pourraient nous être présentées.

### **Sous politique Développement économiques des territoires**

#### Fonds d'aide – Yonne active création

Je vous propose d'abonder ce fonds à hauteur de 100 000 €, ce qui portera notre soutien à la création et à la reprise de très petites entreprises à 221 000 €.

## **IV - POLITIQUE AGRICULTURE ET AMENAGEMENT RURAL**

### **Sous politique Développement et aménagement des territoires ruraux**

#### Programme Constructions publiques

Je vous propose de voter une autorisation de programme et un crédit de paiement de 500 000 € au titre de ce programme. Cette inscription portera à 2 250 000 € notre soutien apporté aux collectivités pour l'acquisition, la transformation et les travaux dans les bâtiments communaux.

#### Programme locaux scolaires

Je vous propose de voter une autorisation de programme et un crédit de paiement de 200 000 € au titre de ce programme. Cette inscription portera à 2 700 000 € notre soutien apporté aux collectivités pour les travaux dans les locaux scolaires.

## **V - POLITIQUE ACTION SOCIALE**

### **Sous politique Insertion**

#### Programme départemental d'insertion

Je vous propose d'inscrire une somme de 100 000 € afin de financer la mise en place de cinq chantiers d'insertion temporaires sur l'année 2009.

#### Emplois aidés

Je vous propose d'inscrire une somme de 100 000 € au titre des contrats aidés.

## **VI - POLITIQUE EDUCATION**

### **Sous politique enseignement secondaire**

#### Programme de construction et d'entretien des collèges

Je vous propose d'inscrire une somme de 1 135 000 € en crédit de paiement au titre de ce programme afin de financer la réalisation de 40% du gros œuvre du collège d'Abel Minard.

Au total, sur l'année 2009, ce sont donc plus de 12 millions d'euros qui seront consacrés à la rénovation des collèges.

## **VII - POLITIQUE CULTURE**

### **Sous politique Festival**

Je vous propose de supprimer les crédits inscrits au Budget primitif pour l'organisation du festival Musique et cinéma soit 700 000 € en dépenses et 150 000 € en recettes.

## EQUILIBRE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2009

Le montant total des nouvelles inscriptions s'élèvent à 6 035 000 € et se décomposent comme suit :

- dépenses d'investissement : 5 485 000 €
- dépenses de fonctionnement : 550 000 € (dont 550 000 € par redéploiement des crédits du Festival Musique et cinéma).

Je vous propose d'inscrire en recette complémentaire une somme de 6 000 000 € au titre de l'avance de versement du FCTVA.

Une somme de 515 000 € pourrait être affectée au crédit des dépenses imprévues d'investissement pour faire face à d'éventuels projets qui pourraient voir le jour courant l'année 2009.

L'équilibre de la décision modificative n°1 relative à la mise en place du plan de relance économique départemental serait le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	6 000 000 €	6 000 000 €
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	- 150 000 €	- 150 000 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>5 850 000 €</b>	<b>5 850 000 €</b>



Le Président du Conseil Général,

Jean-Marie ROLLAND  
Député de l'Yonne